

étape 1

Vérification de l'éligibilité

- Moins de 50 salariés
- Un dossier de demande doit être déposé avant le début de la formation

étape 2

Dépôt de la demande

- Dépôt de la demande sur le site de l'OPCO 2i
- Formoz vous fait parvenir :
 - Convention
 - Devis
 - Programme

étape 3

Réalisation de la formation et facturation

- Une fois la formation terminée :
 - formoz dépose la facture sur le site de l'OPCO 2i
 - L'OPCO 2i paie l'intégralité de la facture